Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ALLIER

Moulins, le 29 juillet 2013

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Campagne nationale 2013 de prévention des noyades

Comme les années précédentes, le ministère de la santé, le ministère de l'intérieur et l'institut national de prévention et d'éducation pour la santé renouvellent la campagne de prévention des noyades.

Afin de sensibiliser le grand public aux risques de noyade, un dépliant a été diffusé :

- « Mode d'emploi de la baignade ». Ce dépliant s'adresse aussi bien aux parents de jeunes enfants, qu'aux adultes de plus de 45 ans, également souvent touchés par les noyades. Organisé en quatre parties (conseils avant la baignade, pendant la baignade, sécurité en piscine et sécurité des loisirs nautiques), le « Mode d'emploi de la baignade » vise à rendre plus accessible l'information en donnant des conseils simples à chacun, quel que soit le lieu de baignade.

Ce dépliant est disponible en préfecture, en sous-préfectures et en mairie, ainsi que sur le site internet de la préfecture de l'Allier à l'adresse "prévention des risques" .

Quelques conseils de prévention des risques de noyades à l'égard des jeunes enfants :

- Prés d'un point d'eau, la surveillance active des parents est de mise

Ne quittez jamais des yeux vos enfants quand ils jouent au bord de l'eau et équipez-les de brassards adaptés à leurs taille, poids et âge.

- Sécurisez votre piscine

Si votre piscine est enterrée ou semi enterrée et si elle est située en plein air, vous devez l'équiper d'un ou des 4 types de dispositif de sécurité conforme aux normes. Depuis le 1er janvier 2006, cette mesure s'impose pour toutes les piscines privatives, neuves ou existantes.

Attention, les dispositifs de sécurité ne remplacent pas la surveillance active et permanente des enfants par un seul adulte responsable de leur surveillance.

Contact presse :
Préfecture
Bureau de la communication interministérielle
Tél. 04 70 48 30 36

2, rue Michel de l'Hospital- 03016 Moulins Cedex